RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE FORT-DE-FRANCE

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
PALAIS DE JUSTICE
97262 FORT-DE-FRANCE
TEL 05.96.48.41.41

SELARL VINCENT LACOSTE & ASSOCIES,
EXPERT COMPTABLE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ESPACE ARC EN CIEL
2 RUE EUGENE EUCHARIS - LOT DILLON STADE
97200 FORT DE FRANCE

V/REF :
N/REF : *2006 B 889 / 2010-A-2860*

Le Greffier du Tribunal Mixte de Commerce DE FORT-DE-FRANCE certifie qu'il a reçu le 25/10/2010,

EXTRAIT DE L'ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 30/12/2009

Concernant la société

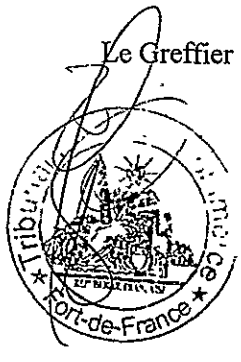
ABD FERMETURES
Société à responsabilité limitée
Habitation les Digues
Petit Bourg
97215 Rivière-salée petit bourg

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2010-A-2860 le 25/10/2010

R.C.S. FORT DE FRANCE TMC 490 495 876 (2006 B 889)

Fait à FORT-DE-FRANCE le 25/10/2010,

Le Greffier



10 A 2860

ABD FERMETURES

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500,00 Euros
Siège social : Habitation les Digues, Petit Bourg
97215 RIVIERE-SALEE
R.C.S FF: 490 495 876

EXTRAIT DE L'ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 30/12/2009

Les soussignés :

André BAYLERE, demeurant 25, lotissement La Michelle,
97223 LE DIAMANT
titulaire de trois cent cinquante parts sociales, ci 350 parts,

Danielle MONTALBANO, Habitation Les Digues, Petit Bourg
97215 RIVIERE SALEE
titulaire de cent cinquante parts sociales, ci 150 parts,

Soit deux associés, détenant ensemble 500 parts,
soit la totalité des parts émises par la ABD FERMETURES dont les références figurent en tête des présentes,

Seuls associés de ladite Société,
conformément à l'article L 223-27 du Code de commerce et à l'article 20 des statuts,

ONT PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES:

- **à la nomination d'une co-gérante,**

- **aux pouvoirs pour formalités.**

Décision n°1

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de co-Gérant :

Madame Danielle MONTALBANO,
demeurant Habitation Les Digues, Petit Bourg, 97215 RIVIERE-SALEE,
pour une durée indéterminée. à compter du 1/01/10.

Madame MONTALBANO exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Les associés décident à l'unanimité de supprimer des statuts le nom de l'ancien gérant sans qu'il y ait lieu d'ajouter celui de la nouvelle co-Gérante.

Décisions n°3

Les associés décident, à l'unanimité, de conférer tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Danielle MONTALBANO



André BAYLERE

